

## Mesures sécheresse 2022: GARD

## SITUATION: CRISE

Zones concernées	Mesures prises par la préfecture	Types d'irrigation concernée	Horaires	Durée de validité des mesures	Sanctions	Mesures complémentaires
Hérault Amont (communes gardoises)	<b>Interdiction totale d'irrigation</b>	Tous les types d'irrigation sont interdits.	Tous les jours	31-oct-22	Amende 5e classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures de limitation des usages de l'eau ne s'appliquent pas aux usages dont l'eau provient des retenues dont l'eau a été stockée en période où la ressource était abondante</li> <li>Le maire peut, par arrêté municipal, des mesures de restrictions complémentaires justifiées par les nécessités locales</li> </ul>
Vidourle (communes gardoises)						
Cèze aval de sa confluence avec la Claysse jusqu'à sa confluence avec le Rhone						
Cèze amont de sa source à sa confluence avec la Claysse (ruisseau Claysse inclus)						
Gardons aval de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran						
Gardons amont de ses sources à la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran						

## SITUATION: ALERTE RENFORCEE

Zones concernées	Mesures prises par la préfecture	Type d'irrigation concernée	Horaire	Durée de validité des mesures	Sanctions	Mesures complémentaires
Ardèche (partie gardoise)	<b>Irrigation interdite sauf exception</b>	Tous les usages agricoles avec une ressource <b>en nappe souterraine profonde</b> ou en <b>cours d'eau ou nappe d'accompagnement</b> . Exception: micro irrigation	<b>Irrigation interdite 8 h- 20h</b> Irrigation interdite 8h-20h, permise la nuit selon rotation rive droit/rive gauche	31-oct-22	Amende 5e classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures de limitation des usages de l'eau ne s'appliquent pas aux usages dont l'eau provient des retenues dont l'eau a été stockée en période où la ressource était abondante</li> <li>Le maire peut, par arrêté municipal, des mesures de restrictions complémentaires justifiées par les nécessités locales</li> </ul>

## SITUATION: ALERTE

Zones concernées	Mesures prises par la préfecture	Type d'irrigation concernée	Horaires	Durée de validité des mesures	Sanctions	Mesures complémentaires
Vistrenque, Costières et Vistre	<b>Irrigation interdite sauf exception</b>	<b>Irrigation interdite.</b> Exceptions: irrigation localisée (ex: goutte à goutte, micro-aspersion)	Irrigation interdite de 10 h à 18h	31-oct-22	Amende 5e classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures de limitation des usages de l'eau ne s'appliquent pas aux usages dont l'eau provient des retenues dont l'eau a été stockée en période où la ressource était abondante</li> <li>Le maire peut, par arrêté municipal, des mesures de restrictions complémentaires justifiées par les nécessités locales</li> </ul>
Dourbie et Trévezel						

## SITUATION: VIGILANCE

Zones concernées	Mesures prises par la préfecture	Type d'irrigation concerné	Horaires	Durée de validité des mesures	Sanctions	Mesures complémentaires
Rhone (communes gardoises) et Camargue Gardoise	<b>Irrigation possible: limitation volontaire</b>	Limitation volontaire sur tous les types d'irrigation sauf micro irrigation	Limitation volontaire entre 10h et 18h	31-oct-22	Amende 5e classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures de limitation des usages de l'eau ne s'appliquent pas aux usages dont l'eau provient des retenues dont l'eau a été stockée en période où la ressource était abondante</li> <li>Le maire peut, par arrêté municipal, des mesures de restrictions complémentaires justifiées par les nécessités locales</li> </ul>